



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007159

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis, Département AES, UFR AES - Economie et Gestion, Bât D, 2 rue de la liberté, 92526 Saint-Denis Cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Administration économique et sociale* (AES) est de manière classique une formation pluridisciplinaire dans laquelle se cotoient les disciplines droit, économie, gestion, sciences politiques et sociologie. La licence permet l'acquisition de compétences théoriques et pratiques dans les domaines cités, et ouvre à son issue aux étudiants la possibilité de s'insérer dans les entreprises privées ou publiques, les collectivités territoriales, les administrations, les associations, etc. Les diplômés de licence *AES* peuvent envisager de poursuivre leurs études principalement dans des masters d'économie, de gestion ou de droit.

La licence *AES* de Paris 8 est organisée en deux parcours qui apparaissent en troisième année de licence (L3), les deux premières années (L1 et L2) étant communes à tous les étudiants de la formation. Le parcours *Administration et gestion des entreprises* (AGE) se focalise sur l'entreprise et le secteur privé. Le parcours *Administrations territoriales et publiques* (ATP) est, pour sa part, tourné vers les collectivités territoriales et le secteur de l'économie solidaire et sociale.

Cette licence propose des modules de professionnalisation à partir de la L2, modules qui intègrent outre les techniques d'insertion professionnelles, des conférences d'information et des événements de type « semaine de l'insertion professionnelle ». Le stage (suivi d'un rapport et d'une soutenance) est obligatoire en L3.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les enseignements combinent cours magistraux et travaux dirigés (en particulier en 1^{ère} et 2^{ème} années pour les cours d'économie et les matières techniques). Des applications pratiques sont proposées pour la plupart des cours.

En L1 et L2, les étudiants n'ont pas vraiment d'ouverture puisque les responsables de la formation estiment que celle-ci est déjà suffisamment pluridisciplinaire. En L3, les étudiants choisissent soit une mineure centrée sur les problématiques de l'économie et de la gestion de l'entreprise et le secteur privé, soit une mineure orientée vers les questions de développement local, les collectivités territoriales et le tissu associatif. Sur le fond cette structure pluridisciplinaire se scindant en deux parcours en L3 est très classique pour une formation AES. Cependant, dans le contexte de l'offre de formations de Paris 8, il existe une grande proximité entre le parcours AGE et la L3 *Economie-Gestion* parcours *Gestion des organisations* qui se manifeste de plusieurs manières : le semestre 1 de la L1 est presque le même en AES et en *Economie-Gestion*, l'économie et la gestion occupent une place dominante (« majeure ») en AES, les débouchés naturels en master à Paris 8 sont les mêmes pour AES et *Economie-Gestion*, les débouchés professionnels sont identiques (voir fiches RNCP).

De nombreuses matières de la licence initient les étudiants à l'usage d'outils qu'ils pourront mobiliser durant leur carrière professionnelle (méthodes quantitatives, comptabilité, outils du droit). Elles sont complétées par des modules d'insertion professionnelle en L2 et L3, ainsi que des événements ponctuels (semaine de l'insertion, conférences d'information). Enfin, cette dimension professionnelle se concrétise par le stage (suivi d'un rapport et d'une soutenance), effectué en troisième année de licence, et qui revêt un caractère obligatoire.

L'évaluation de la formation s'effectue à partir d'un questionnaire anonyme dont les résultats sont soumis aux enseignants et font l'objet d'une discussion collective au terme de l'année universitaire. Les conséquences de cette discussion ne sont toutefois pas précisées.

Concernant les informations tout au long du cursus, il n'y a pas de stratégie d'ensemble, mais quelques actions ciblées sur la mise en place des cours de remise à niveau, l'affichage et la communication autour des règles d'examen (fraude aux examens et sanctions), les informations sur la réorientation au 1^{er} semestre de L1.

La maquette de la licence contient des enseignements de mise à niveau lors de la première année. Les cours de méthodologie sont conçus autour de l'acquisition de compétences transversales. L'accent est mis sur la maîtrise et l'analyse des documents écrits de tous types. La méthodologie est également orientée sur l'analyse de documents économiques et sociaux (tableaux, graphiques, etc.). L'exercice de l'exposé oral est imposé dans ces cours.

Par ailleurs, des cours de remise à niveau spécifiques ont été mis en place. Les étudiants les plus faibles sont repérés sur la base de tests effectués dans le cadre des cours de méthodologie et de méthodes quantitatives. Un second repérage est effectué à la fin du premier semestre sur la base des résultats aux examens. Cette tâche incombe aux enseignants référents. Les étudiants repérés sont ensuite dirigés vers les cours de français et de mathématiques organisés lors de semaines dédiées.

Les tuteurs d'accompagnement sont des étudiants de master qui prennent le relais des tuteurs d'accueil après la rentrée universitaire. On ne sait pas s'ils sont vraiment sollicités par les étudiants.

Au terme du premier semestre, les étudiants peuvent envisager une réorientation vers les licences de *Droit*, de *Science politique*, de *Economie-Gestion*, de *Sociologie*, etc. de l'Université de Paris 8 ou d'une autre université. Il est clair que les premiers semestre d'AES et d'*Economie-Gestion* sont identiques pour faciliter les flux, mais sans doute davantage dans le sens *Economie-Gestion* vers AES que dans l'autre sens. Il n'est pas mentionné de chiffres concernant l'usage et la pertinence de ces passerelles et de ces possibilités de réorientation.

La mobilité internationale est peu développée, en raison de l'origine défavorisée d'une grande partie des étudiants inscrits. Néanmoins, les étudiants sont informés de la possibilité de faire des semestres d'échanges et un enseignant est en charge de la mobilité internationale dans l'UFR. Celle-ci participe au programme Erasmus.

Il n'y a pas de masters spécifiques dédiés aux diplômés de licence AES : les débouchés naturels cités dans le dossier sont les masters destinés aux licenciés d'*Economie-Gestion*, ce qui renforce encore une fois l'impression que ces deux mentions sont très proches. Ils peuvent également être admis dans d'autres masters de Paris 8 (*Droit*, etc.), mais sous conditions.



Des modules d'insertion professionnelle ainsi que les matières très appliquées peuvent permettre une orientation vers une licence professionnelle. Les conférences de métiers organisées au niveau central peuvent également contribuer à cette orientation.

Des enseignants référents suivent les étudiants de L1 à raison de 30 étudiants par enseignant. Ils assurent des permanences au premier semestre et reçoivent les étudiants qui ont des difficultés d'ordre pédagogique ou administratif. Les enseignants référents jouent un rôle important dans l'orientation des étudiants et dans la construction de leur projet professionnel.

Environ 75 % des étudiants quittent l'université après obtention de la licence sans doute du fait de l'absence de masters dédiés et de l'offre limitée en master dans le domaine *Droit, économie, gestion*. On ne sait pas réellement vers quels types de masters extérieurs se dirigent les diplômés de licence *AES*. Il n'y a pas d'outil de suivi des étudiants après l'obtention du diplôme de licence. La même remarque s'applique au devenir des sortants non diplômés.

Le taux d'abandon en 1^{ère} année est relativement élevé (près de 21 % en moyenne) et le taux de sortie est inquiétant (48 % en moyenne) sans que l'on sache vraiment comment interpréter ces chiffres (inscriptions par défaut, réorientations, changement d'établissement, etc.).

En matière de pilotage, l'équipe de formation est bien structurée. La licence s'organise autour d'un responsable du diplôme assisté d'un adjoint et de responsables des différents parcours. Le soutien administratif est minimal. L'équipe pédagogique est composée majoritairement de PRAG et PRCE et la proportion d'enseignants-chercheurs est relativement faible. La proportion d'intervenants professionnels extérieurs dans la formation est très faible.

L'origine modeste d'une partie de la population étudiante est bien identifiée par l'équipe et des réponses sont apportées à travers la mise en place de modules de remise à niveau en français ou en mathématiques.

L'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants existe, mais il n'y a pas d'information donnée sur sa prise en compte dans le pilotage. Concernant le document d'autoévaluation, il est redondant par rapport au dossier d'habilitation et donc descriptif, et ne correspond pas du tout à une autoévaluation.

Les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation ont été partiellement prises en compte (sur les dispositifs d'aide à la réussite).

- Points forts :
 - Formation généraliste qui donne les fondamentaux théoriques tout en laissant une part importante aux applications et aux aspects concrets, et qui répond aux attentes d'un public spécifique et précisément identifié.
 - Réel effort de suivi et d'encadrement des étudiants tout au long de la licence.
 - Equipe pédagogique bien structurée.

- Points faibles :
 - Très grande proximité entre la licence *AES* et la licence *Economie-Gestion*, qui soulève la question de la place exacte de la mention *AES*.
 - Absence de débouchés naturels suffisants pour les diplômés *AES* au sein de Paris 8.
 - Insuffisance des éléments sur le devenir après la licence et sur la poursuite d'études.
 - Absence d'utilisation des évaluations pour amender la formation.
 - Trop peu d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique, ce qui réduit l'adossement à la recherche de la mention.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait essayer de différencier les mentions *AES* et *Economie-Gestion*. Pour cela, il faudrait mettre davantage en avant le droit, la sociologie ou les sciences politiques et mettre plus en retrait les disciplines économiques et de gestion. Cela pourrait consister à mettre le droit et la sociologie dans la « majeure » avec des volumes horaires plus conséquents et laisser l'économie et la gestion dans une « mineure » avec des volumes horaires moindres.



L'exploitation de l'évaluation des cours et de la formation devrait être approfondie pour permettre une meilleure prise en compte des attentes des étudiants ou des dysfonctionnements dans le pilotage ainsi que dans l'offre de formation.

Il faudrait rééquilibrer l'équipe pédagogique pour qu'elle intègre plus d'enseignants-chercheurs.

Notation :

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Depuis la rédaction de notre dossier, la **démarche d'évaluation** de la formation a progressé.

- 1) Avec l'aide du SCUIO-IP, nous avons mis en place, au mois de novembre, des entretiens en petits groupes auprès des étudiants de L1 dans l'objectif de faire un bilan sur la rentrée. Après un débat en collectif et pour améliorer l'information et l'accompagnement des étudiants de L1 à leur arrivée à l'université, nous avons décidé de modifier l'organisation des cours et les modalités d'affectation des enseignants référents. (pour chacun des groupes, emploi du temps fixe et enseignant identique pour les missions d'enseignant référent et d'enseignement de la méthodologie).
- 2) Concernant l'évaluation des enseignements, le taux de réponse des étudiants a été porté à 80 % des effectifs présents aux examens (contre moins de 50 % précédemment). L'analyse des résultats, accompagnée d'éventuelles propositions, sera présentée dans le cadre du prochain collectif.

Concernant le manque de **différenciation entre la mention AES et la mention Economie Gestion**, et suivant les recommandations de l'AERES, nous prévoyons la mise en place d'un groupe de travail sur les modifications possibles de notre maquette.